Nations Unies S/AC.49/2020/3

Conseil de sécurité

Distr. générale
20 février 2020
Français
Original : anglais

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)

Lettre datée du 19 février 2020, adressée au Président du Comité par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer au paragraphe 8 de la résolution 2397 (2017) du Conseil de sécurité et à la lettre datée du 22 mars 2019, adressée à l'ONU par la Représentante permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/AC.49/2019/14).

Conformément à l'engagement pris par les Émirats arabes unis d'appliquer toutes les résolutions du Conseil de sécurité sur la République populaire démocratique de Corée et comme suite au paragraphe 8 de la résolution 2397 (2017), l'autorité compétente des Émirats arabes unis a annulé les permis de séjour de tous les travailleurs de la République populaire démocratique de Corée avant le 22 décembre 2019. Tous ces travailleurs ont été rapatriés dans leur pays.

La Représentante permanente adjointe,
Chargée d'affaires par intérim
(*Signé*) Ameirah **Alhefeiti**

20-02789 (F) 250220 260220

Merci de recycler